PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE
Liberté
Égalité
Fraternité

FORMULAIRE B

1 par chantier

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

- Service régional de l'alimentation

DECLARATION D' INTERVENTION SUR OU A PROXIMITE DE PLATANES SITUÉS EN ZONE CONTAMINEE PAR LE CHANCRE COLORE

(Gestion de foyers, travaux sur zones d'anciens foyers)

EN RÉGION OCCITANIE

Selon l'arrêté ministériel du 31/01/2025 – Art. 19

Pour les autres déclarations utiliser la démarche en ligne disponible sur le site internet :
https://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr/demarches-dans-les-communes-delimitees-a6645.html

A compléter intégralement et à **retourner à la DRAAF-SRAL, au minimum 15 jours avant le début du chantier** :
sral.draaf-occitanie@agriculture.gouv.fr

ENTREPRISE (Coordonnées) : Mail : Tél :	N° d'immatriculation phytosanitaire (INUPP) : *(obligatoire en cas de circulation de bois provenant de zone non-infectée)*
TYPE DE TRAVAUX	Gestion de foyer chancre coloré ☐ Abattage ☐ Dessouchage ☐ Élagage ☐ Transport de terre infectée ☐ Autre (voirie, terrassement ... / préciser) ☐
LOCALISATION PRECISE DU CHANTIER	Commune (adresse précise) Coordonnées GPS :
DATE DE DEBUT DU CHANTIER	**DATE DE FIN PREVUE DU CHANTIER**
NOMBRE DE PLATANES CONCERNES	
EVALUATION DE LA SITUATION SANITAIRE	Intervention sur zone infectée (1) de chancre coloré ? : OUI ☐ NON ☐ Présence de symptômes suspects de chancre coloré (2) OUI ☐ NON ☐ Précisions :

DESTINATION DU BOIS DE PLATANE ou de LA TERRE CONTAMINEE :

➔ **Destruction obligatoire du bois par incinération (cocher) :**

Sur place (sans transport) ☐

A l'intérieur de la zone délimitée ou sur des communes limitrophes (sous réserve de validation du trajet et du site par le SRAL) ☐

A des fins industrielles ☐
(uniquement sur dérogation accordée par le SRAL après instruction d'un dossier complet précisant les modalités et garanties des protocoles)

Pour la zone infectée « Adour et affluents » (1) : incinération pour consommation personnelle ☐

Nom de la personne responsable **en cas de stockage du bois** :

Volume de bois prévisionnel stocké (m3) : *+ Formulaire D à compléter*

➔ **Déplacement de terre contaminée :** ☐

Quelle que soit l'option choisie, préciser le site d'incinération ou de stockage (bois ou terre) : commune, adresse, point GPS... Les N° d'immatriculation des véhicules et les précautions lors du transport du bois (désinfection des roues, camion bâché...)

ENGAGEMENT DE L'ENTREPRISE :

M. , responsable des travaux sur ou à proximité de platanes présents sur le site indiqué ci-dessus, **atteste sur l'honneur respecter les mesures de prophylaxie prévues par l'arrêté ministériel du 31/01/2025 – article 19**

Date : Signature :

Partie réservée à la DRAAF- SRAL

N° d'immatriculation valide ? OUI ☐ **NON** ☐ Commentaire : .....

TRANSPORT DU BOIS ou DE LA TERRE AUTORISE : OUI ☐ NON ☐

SI OUI : Laissez Passer Phytosanitaire, **exclusivement vers le lieu d'incinération proposé**, validé par ce document **(à joindre au chargement)** OUI ☐ NON ☐

Dérogation pour incinération à des fins industrielles : OUI ☐ NON ☐ **(à joindre au chargement)**
Commentaire : .....

Date : Nom / Prénom : Signature et tampon :

Le SRAL se réserve le droit d'inspecter le site concerné, ainsi que le bon déroulement du chantier

Le non respect des conditions d'utilisation de ce document aura pour conséquence le retrait immédiat de cette facilitation.

(1) Zone infectée : Platanes contaminés + zone des 35 mètres (voire 50 m selon analyse DRAAF-SRAL) **OU** zone Adour et affluents (liste des communes dans l'annexe 1 du Règlement (UE) 2022/1629) **OU** 100m de part et d'autre du Canal du Midi et du canal de la Robine pour les départements de l'Aude et de l'Hérault.

(2) Rappel : tout arbre mort ou dépérissant, présentant des symptômes suspects vis-à-vis du chancre coloré doit être déclaré sans délai à la DRAAF-SRAL (excepté pour les zones infectées d'enrayement Adour et Canal du Midi et de la Robine)

(3) Toute entreprise impliquée dans la circulation de bois de platane doit être immatriculée au registre phytosanitaire (INUPP) – informations disponibles sur le site de la DRAAF Occitanie : https://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr/inscription-au-registre-phytosanitaire-inupp-a8998.html

N° d'enregistrement du chantier :
……(année) / OC / ……. (*dépt)* / ……*(mois)* / ……*(jour)* / …… *(n° ordre par jour)*/ …… *trigramme agent*